



Espèces Exotiques Envahissantes

Stratégie espèces exotiques envahissantes	p.264
1. DEFINITION	p.264
2. EFFETS NEGATIFS... ET POSITIFS	p.265
3. CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN ET FRANÇAIS	p.267
4. STRATEGIE PARISIENNE	p.267
4.1. Mise à disposition des outils d'identification et de gestion des EEE	p.268
4.2. Plans d'actions spécifiques, quelles mesures mettre en œuvre ?	p.269
EEE floristiques parisiennes	p.271
• Liste	p.271
• Fiches	p.272
EEE faunistiques parisiennes	p.287
• Liste	p.287
• Fiches	p.289



STRATEGIE ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

1. DEFINITION

D'après l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN¹, 2000), « une espèce exotique envahissante dans un territoire est une espèce animale ou végétale [d'origine] exotique, c'est-à-dire non native [mais naturalisée] sur ce territoire, dont l'introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives ».

L'expression EEE peut prêter à confusion car les espèces en question, d'origine exotique, ont été importées par l'homme de pays étrangers, intentionnellement (pour l'horticulture, l'apiculture, l'aquariophilie, l'alimentation humaine...) ou non, puis elles se sont naturalisées dans nos régions. Elles comptent désormais parmi les espèces régionales. On trouve parfois le terme d'espèces *invasives*, utilisé comme synonyme d'EEE.

Les EEE se distinguent des espèces « régionales envahissantes » telles que le Liseron des haies (*Convolvulus sepium*) ou les chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) par leur origine exotique et leur rôle écologique (globalement négatif pour les EEE, positif pour les espèces régionales).

Qu'elles soient animales ou végétales, ces populations partagent des caractéristiques biologiques communes leur permettant de s'installer durablement dans des territoires n'appartenant pas à leur aire de répartition d'origine :

- Une capacité de reproduction ou de multiplication importante ;
- Un développement rapide les rendant plus compétitives par rapport aux autres espèces ;
- Une absence ou un nombre restreint de prédateurs naturels et parasites indigènes sur leur nouveau territoire de distribution.

Outre ces caractéristiques, ces espèces, et plus particulièrement les espèces végétales, ont la capacité d'occuper une large gamme d'habitats. Fortes de cette grande amplitude écologique, ces espèces s'accommodent de milieux écologiquement perturbés sur lesquels des espèces plus exigeantes ne peuvent pas ou ont du mal à s'implanter. Elles sont donc plus particulièrement adaptées au contexte urbain dense (tassement des sols, pollution, friches, marchés, etc.).

¹ Union internationale pour la conservation de la nature



2. EFFETS NEGATIFS... ET POSITIFS

Comme évoqué précédemment, **des espèces exotiques sont considérées comme envahissantes lorsqu'elles ont des effets négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques qui en découlent**. Il s'agit principalement d'effets de compétition, avec les espèces locales, pour l'accès aux ressources et aux habitats. Elles peuvent également s'en nourrir, s'hybrider avec elles ou encore leur transmettre des maladies et des parasites pouvant mener à la disparition locale d'espèces indigènes.

C'est par exemple le cas de la Perruche à Collier (*Psittacula krameri*) qui niche dans les cavités des arbres et qui entre donc en compétition avec d'autres espèces cavernicoles comme la Chouette hulotte (*Strix aluco*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) ou encore certaines espèces de Chauves-souris comme la Grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*) (Hernández-Brito *et al.*, 2018).

Concernant les plantes, les peuplements sont principalement mono-spécifiques faisant diminuer la diversité des espèces végétales présentes ainsi que la ressource en nourriture pour les espèces animales. Certaines plantes exotiques envahissantes, comme la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), produisent au niveau de leurs racines des molécules toxiques, limitant ainsi le développement de la plupart des espèces végétales concurrentes (allélopathie) (Dommanget *et al.*, 2014).

Ces espèces peuvent aussi avoir des effets sur la santé humaine. Par exemple, l'Ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) est fortement allergisante et la Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) provoque d'importantes brûlures cutanées après exposition au soleil (phototoxicité). Les espèces animales peuvent aussi jouer un rôle dans la transmission de maladies ou de parasites. Par exemple, le moustique tigre (*Aedes albopictus*) peut transmettre des arbovirus, responsables de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le zika.

Les EEE peuvent aussi avoir des répercussions économiques, essentiellement représentées par le coût de leur gestion. Elles peuvent même influencer sur les rendements de certaines productions agricoles. Cependant, les impacts économiques restent tout de même difficiles à évaluer.

Cependant, certaines espèces peuvent aussi avoir des **bénéfices écologiques**. Ainsi, l'Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), bien que très envahissant et difficile à réguler, contribue à la biodiversité parisienne, puisqu'une sous-espèce de Bombyx de l'Ailante (*Samia cynthia parisiensis*), papillon endémique d'Île-de-France, devenue rare, lui est inféodée et peut être observée à Paris.



Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) représentent selon le [rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques](#) publié en 2019 par l'IPBES², l'une des principales menaces pour la biodiversité dans le monde, principalement au sein des milieux insulaires, riches en espèces endémiques. Il reste à mesurer plus objectivement les effets réels de la présence d'EEE sur les espèces régionales natives en métropole. Toutefois, une fois implantées, ces populations sont difficiles à réguler et leur gestion nécessite d'importants moyens souvent coûteux, pas toujours efficaces et qui peuvent provoquer des impacts non négligeables sur les milieux concernés.

Elles sont le reflet et le résultat des actions des humains sur les milieux naturels. **Il est donc plus efficace d'agir à la racine du problème et donc lutter contre les causes de leur installation/prolifération** (pollution, imperméabilisation, tassement des sols, introduction volontaire...) plutôt que contre leurs effets.

² Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques



3. CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN ET FRANÇAIS

Depuis 2014, l'Union Européenne (UE) dispose d'un règlement (1143/2014) relatif à « la prévention et la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes ». Ce dernier dresse une liste, mise à jour en 2017, 2019 puis 2022, de 88 espèces exotiques envahissantes (47 animales et 41 végétales) préoccupantes pour l'UE et pour lesquelles les États membres sont tenus d'effectuer des actions de prévention, surveillance, éradication, confinement et contrôle.

Cette liste est complétée dans le droit français, pour le territoire métropolitain, par deux arrêtés ministériels (un pour la faune et un pour la flore) du 14 février 2018 et modifiés également après chaque mise à jour de la liste européenne. Ces arrêtés possèdent deux niveaux d'interdiction :

- Niveau 1 : interdiction d'introduction dans le milieu naturel (L.411-5 cod. Env.).
- Niveau 2 : interdiction d'introduction sur le territoire, de transit, de détention, de transport, de colportage, d'utilisation, d'échange, de mise en vente, de vente ou d'achat (L.411-6 cod. Env.). Les espèces réglementées par l'Union Européenne sont strictement soumises aux interdictions de niveau 2.

Certaines espèces sont aussi réglementées par d'autres codes et d'autres arrêtés. C'est notamment le cas de trois espèces d'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*, *A. psilostachya* et *A. trifida*), réglementées par le code de la santé publique en raison de leurs pollens très allergisants. A Paris, elles sont soumises par arrêté préfectoral à des mesures de surveillance et de lutte obligatoires.

4. STRATEGIE PARISIENNE

La Ville de Paris, en lien avec la Stratégie nationale pour la biodiversité, a élaboré une stratégie parisienne de régulation des espèces exotiques envahissantes. En effet, étant au carrefour de nombreuses voies de circulation, de destination et point de départ de nombreuses espèces, la capitale porte une responsabilité certaine quant à la dispersion des espèces exotiques envahissantes. Pour limiter leur propagation, elle se doit de mettre en œuvre sur son territoire une stratégie qui repose sur la prévention, la mise en place de systèmes de veille et d'alerte, mais aussi sur des plans de lutte spécifiques. C'est ainsi que la connaissance des espèces exotiques envahissantes et la mise en œuvre de procédures de gestion des EEE ont été inscrits au Plan biodiversité 2018-2014 et reconduits dans le plan 2025-2030 avec son Objectif 9 : Poursuivre le suivi et la gestion des espèces exotiques envahissantes.



4.1. Mise à disposition des outils de d'identification et de gestion des EEE

La liste parisienne concernant la faune exotique envahissante a été établie à partir de différentes listes réglementaires existantes (liste de préoccupation européenne, arrêté ministériel du 14/02/2018), de données scientifiques et d'observations (INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel et l'évaluation du potentiel invasif des espèces en France de la DREAL Auvergne, 2018).

Ces données ont ensuite été adaptées au territoire parisien en fonction des occurrences de ces espèces dans GeoNat'idF (base de données naturaliste régionale) et des dires d'experts faisant partie du groupe de travail.

La liste parisienne des plantes exotiques envahissantes a été établie de la même façon que celle pour la faune. Elle repose essentiellement sur la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France (CBNBP³, 2018), ainsi que sur les listes réglementaires, modulées par les occurrences de la base de données naturalistes GeoNat'idF et les dires d'experts.

Les espèces animales et végétales présentes sur ces listes sont hiérarchisées en trois catégories :

- Les EEE avérées, implantées et virulentes sur le territoire parisien ou pouvant poser d'importants problèmes sanitaires et/ou soumis à des plans d'actions nationaux, qu'il convient de **réguler** et qui feront l'objet de fiches d'identification et de gestion ;
- Les EEE avérées, qui n'ont pas de comportement invasif sur le territoire parisien, ou alors de manière très localisée, qu'il convient de **surveiller** tout en n'excluant pas la gestion ;
- Les EEE ne présentant actuellement aucun caractère invasif sur le territoire parisien, voire régional, qui font l'objet d'une **veille** par la communauté scientifique (CBNBP, experts) et que la ville suivra. Elles ne nécessitent actuellement aucune gestion particulière.

Pour accompagner cette démarche, un outil composé de fiches d'identification et de gestion des espèces animales et végétales a été élaboré. Ces fiches comprennent une description de l'espèce et de son écologie ainsi que ses impacts, positifs et négatifs. Les fiches de la flore, principalement, comprennent également une partie dédiée à la prévention et aux moyens de lutte contre ces espèces. Ce guide s'adresse à un large public constitué de gestionnaires de sites, d'agents de terrain, d'élus et plus largement à l'ensemble des Parisien.ne.s.

³ Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien



Les deux listes du présent document résultent de mises à jour suite à la publication d'une nouvelle liste des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France par le CBNBP et à l'introduction de nouvelles espèces dans les listes réglementaires entre 2020 et 2025. De nouvelles fiches espèces ont également été produites.

4.2. Plans d'actions spécifiques, quelles mesures mettre en œuvre ?

Concernant la Flore, comme dit précédemment l'élimination totale est très difficile et une gestion inadaptée ou trop courte dans la durée peut être contreproductive. En premier lieu et en complément des obligations réglementaires qui s'imposent, on pourra tenter de contrôler leur extension grâce à des mesures préventives :

- Il est demandé de **ne plus produire, acheter ou planter aucune des espèces présentes dans la liste parisienne des EEE, y compris les cultivars.**
- Il sera également important de **surveiller les terres transportées** et de ne **jamais laisser les déchets de taille d'EEE sur place ni les mettre au compost** afin de ne pas favoriser leur dissémination.

Les pratiques de lutte contre les EEE animales va souvent aller en opposition avec les valeurs de protection du bien-être animal ou avec de protection des milieux naturels (lorsqu'il est nécessaire d'utiliser des produits biocides) portées par la ville de Paris. On limitera donc ce type d'interventions au strict minimum et on préférera également les mesures préventives :

- Veiller à ne **pas introduire d'espèces animales présentes dans la liste.**
- **Contrôler la dynamique des populations** en empêchant leur reproduction : stérilisation, destructions des nids et gîtes larvaires (pour les insectes), etc.

Pour la faune comme pour la flore, il est important de repérer et signaler la présence de ces espèces au plus tôt dans le développement de leurs populations. Il sera parfois nécessaire de limiter des populations déjà installées. Il s'agit d'intervenir concrètement sur un territoire particulier, abritant une biodiversité spécifique, en recherchant une efficacité optimale tout en limitant les dommages aux espèces et communautés non ciblées. Les mesures devront être adaptées au contexte et aux moyens humains, matériels et financiers et en veillant à ce que les impacts de la gestion soient inférieurs aux impacts de la population en question.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes					Stratégie de gestion	Commentaire
		Cat.FL.Va sc.Régionale (2016)	CENBP 2018	CENBP 2022	Arrêté du 14/02/2018 (m.à.j 03/2023)	Liste européenne (2019)		
ARBRES								
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	3	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	4	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES	Annexe I-3	X	Réguler	
<i>Prunus cerasus</i>	Griottier		AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Veille scientifique	
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier-cerise	2	POTENTIELLES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif	4	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Pterocarya fraxinifolia</i>	Noyer du Caucase		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	5	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
ARBUSTES								
<i>Berberis aquifolium</i>	Faux Houx		POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre à papillon	3	POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Cornus sericea</i>	Cornouiller soyeux		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Cotoneaster horizontalis</i>	Cotonéaster horizontal		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Lycium barbarum</i>	Lyciet commun		POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Rhododendron ponticum</i>	Rhododendron des parcs	2	AVEREES EMERGENTES	AVEREES EMERGENTES			Veille scientifique	
<i>Rhus typhina</i>	Sumac hérissé/Vinaigrir		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Réguler	Toxique
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine à fruits blancs		POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas		AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Veille scientifique	
GRIMPANTES								
<i>Fallopia baldschuanica</i>	Renouée du Turkestan		LISTE D'ALERTE	POTENTIELLES IMPLANTEES			Veille scientifique	
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Surveiller	
<i>Parthenocissus inserta</i>	Vigne-vierge commune	3	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
HERBACEES								
<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroisie à feuilles d'Armoise	2					Réguler	conservée pour raison sanitaire
<i>Ambrosia psilostachya</i>	Ambroisie à épis grêles		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Artemisia verlotiorum</i>	Armoise des Frères Verlot	3	POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Asclepias syriaca</i>	Herbe à ouate		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE	Annexe I-2	X	Surveiller	
<i>Bothriochloa barbinodis</i>	Barbon andropogon		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Bromopsis inermis</i>	Brome sans arêtes		POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Veille scientifique	
<i>Cortaderia selloana</i>	Herbe de la Pampa		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE	Annexe I-5		Réguler	
<i>Epilobium ciliatum</i>	Épilobe cillé	3	POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Erigeron annuus</i>	Vergerette annuelle	3	POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Galega officinalis</i>	Lilas d'Espagne	4	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Helianthus tuberosus</i>	Topinambour	3	POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	4	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES	Annexe I-2	X	Réguler	Enjeu sanitaire
<i>Impatiens balfourii</i>	Impatience de Balfour	2	POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap			AVEREES IMPLANTEES			Veille scientifique	
<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'Himalaya	3	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES	Annexe I-2	X	Surveiller	
<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs	3		AVEREES IMPLANTEES			Réguler	réapparue sur la liste 2022
<i>Koeleria polystachya</i>	Renouée à nombreux épis			LISTE D'ALERTE	Annexe I-4	X	Veille scientifique	
<i>Paspalum dilatatum</i>	Paspale dilaté	2	LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Pilosella piloselloides</i> Gr. (inclus <i>P. piloselloides</i> , <i>P. cymosa</i> , <i>P. caespitosa</i> , <i>P. florentina</i> , <i>P. ziziana</i>)				LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	3	POTENTIELLES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Reynoutria japonica</i> *	Renouée du Japon et hybrides	5	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Reynoutria bohemica</i> *	Renouée de Bohême	5	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Reynoutria sachalinensis</i> *	Renouée de Sakhaline	5	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	3	POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	4	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Solidago gigantea</i>	Solidage géant	4	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Veille scientifique	
<i>Sporobolus indicus</i>	Sporobole fertile		LISTE D'ALERTE	POTENTIELLES IMPLANTEES			Veille scientifique	
<i>Symphotrichum</i> sp. (inclus <i>S. laeve</i> , <i>S. lanceolatum</i> , <i>S. novae-angliae</i> , <i>S. novibelgii</i> , <i>S. squamatum</i> , <i>S. xsalignum</i> , <i>S. xversicolor</i>)	Asters invasifs américains	3	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Surveiller	
PLANTES AQUATIQUES ET DE BERGES								
<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse-fougère		AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs		POTENTIELLES IMPLANTEES	POTENTIELLES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Cabomba caroliniana</i>	Cabomba de Caroline		LISTE D'ALERTE	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-1	X	Surveiller	
<i>Crassula helmsii</i>	Crassule de Helms		AVEREES EMERGENTES	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-5		Veille scientifique	
<i>Egeria densa</i>	Élodée dense	2	LISTE D'ALERTE	AVEREES EMERGENTES			Surveiller	
<i>Elodea canadensis</i> *	Élodée du Canada		AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Réguler	
<i>Elodea nuttallii</i> *	Élodée à feuilles étroites		AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES	Annexe I-2	X	Réguler	
<i>Gymnocoronis spilanthoides</i>	Faux hygrophile			LISTE D'ALERTE	Annexe I-3	X	Veille scientifique	
<i>Glyceria striata</i>	Glycérie striée		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Hydrocotyle fausse-renoncule	2	AVEREES EMERGENTES	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-1	X	Surveiller	
<i>Lagarosiphon major</i>	Grand lagarosiphon	2	LISTE D'ALERTE	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-1	X	Surveiller	
<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule	2	AVEREES IMPLANTEES	AVEREES IMPLANTEES			Surveiller	
<i>Lemna turionifera</i>	Lenticule		LISTE D'ALERTE	LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Ludwigia grandiflora</i>	Jussie à grandes fleurs	2	AVEREES EMERGENTES	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-1	X	Surveiller	
<i>Ludwigia peploides</i>	Jussie rampante	2	AVEREES EMERGENTES	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-1	X	Surveiller	
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle aquatique		AVEREES EMERGENTES	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-1	X	Réguler	
<i>Myriophyllum heterophyllum</i>	Myriophylle hétérophylle		LISTE D'ALERTE	AVEREES EMERGENTES	Annexe I-2	X	Réguler	
<i>Sagittaria latifolia</i>	Sagittaire à larges feuilles			LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	
<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnérie en spirale			AVEREES IMPLANTEES			Veille scientifique	
<i>Wolffia columbiana</i>	Wolffie de Colombie			LISTE D'ALERTE			Veille scientifique	

Sous-trame
herbacée

Ambrosia artemisiifolia L.
Ambrosie à feuilles d'armoise
Astéracées

EEE AVÉRÉE
Arrêté préfectoral
à réguler

IDENTIFICATION



1. Plante



2. Tige



3. Feuilles



4. Fleurs



5. Fruits

Plante : voir fig.1 herbacée annuelle, de 30-120 cm de haut, inodore.

Tige : voir fig.2 en candélabre, velue, qui devient rougeâtre à la floraison.

Feuilles : voir fig.3 de contour triangulaire, découpées deux fois.

Fleurs : voir fig.4 unisexuées, les fleurs mâles au niveau de l'inflorescence terminale (capitules jaune-vert), les fleurs femelles insérées directement à la base des plantes mâles. Cependant certaines plantes peuvent n'être que femelles.

Fruits : voir fig.5 akènes cylindriques, de 4-5 mm de diam., présentant des épines courtes (5-6)

Risques de confusion : avec *Artemisia annua*, annuelle aussi, mais à forte odeur.

BIOLOGIE

Espèce pionnière.

Phénologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
floraison												
fructification												

Cycle biologique : annuelle.

Pollinisation : par le vent (anémochorie).

Dissémination: principalement par apport de terres contenant des graines ; peut être disséminée par des oiseaux, sur des terrains nus (friches, parkings...). Les graines peuvent rester dans le sol près de 10 ans avant de germer.

ÉCOLOGIE

Origine : Amérique du Nord

Préférence écologique :

- Terrains nus ou à faible couverture : sols remaniés, friches, zones de travaux, chantiers, parcelles cultivées.
- Bords de routes, berge des cours d'eau, parc et jardins...

IMPACTS NÉGATIFS

- Biodiversité : Espèce très envahissante sur sol nu et très concurrentielle avec d'autres espèces sauvages locales.
- Sanitaire : pollen très allergisant, à l'origine de ou aggravant de rhinites, conjonctivites, eczéma, trachéite, asthme.
- Economique : impact notable sur le rendement de certaines cultures du fait de la compétition pour les ressources.

MESURES PRÉVENTIVES

ARRACHAGE

- Arracher les plantes assez grandes, préférentiellement à la main, de préférence avant la période de floraison.
- Pour un arrachage pendant la floraison, privilégier l'après midi, le pollen, allergisant, étant principalement émis le matin.

Périodes d'intervention les plus favorables												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrachage, fauche, éco-pâturage												
Compétition												

Septembre : floraison = émission de pollen

FAUCHAGE

La méthode permet de faire diminuer le taux de pollen, mais ne détruit pas totalement la population.

PÂTURAGE

L'ambrosie peut être consommée par les ovins, les bovins et les caprins, cependant l'intervention des troupeaux doit se faire avant la floraison.

MISE EN COMPÉTITION

Cette technique vise à venir concurrencer l'ambrosie à feuilles d'armoise grâce à une végétation qui va priver l'ambrosie des ressources nécessaire à son développement. On peut ainsi planter des arbuste, du gazon, des adventices... dont la floraison intervient avant celle de l'ambrosie c'est-à-dire avant mars. En effet cette espèce supporte très peu la concurrence.

GESTION DES DÉCHETS

Tous les déchets doivent être exportés et incinérés, en aucun cas ils ne doivent être incorporés au compost. Il est important de ne pas déplacer de terre ayant pu contenir ces espèces pour éviter toute dissémination.



6. Arrachage d'ambrosie



7. Eco-pâturage

RÉGLEMENTATION

- Arrêté national du 26 avril 2017 : interdit l'introduction volontaire, le transport volontaire, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, sous quelque forme que ce soit, de l'ambrosie à feuille d'armoise.
- Arrêté préfectoral du 16 juin 2021 : oblige à mener des actions de prévention, à éviter la dispersion des semences et à détruire les plants déjà présents.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Il est nécessaire de nettoyer minutieusement le matériel ainsi que les chaussures après toute gestion, afin d'éviter la propagation.
- Porter des protections lors des interventions : gants, habits à manches longues, masque, lunettes...

Sous-trame arborée

Ailanthus altissima

Ailante glanduleux, Faux-verniss du Japon

SIMAROUBACÉES

EEE AVÉRÉE

Règlement européen
à réguler

IDENTIFICATION



© Département de la Savoie

Sujet adulte



© VdP/E. Bardou-Lapaix

Feuille



© VdP/E. Bardou-Lapaix

Base du foliole



© VdP/B. Serres

Fleurs



© VdP/B. Serres

Fruits

plante : arbre pouvant atteindre 25 m de haut, rejetant de souche et de racine (drageons), dioïque (pieds mâles et femelles séparés), les jeunes parties odorantes (**cacahuète**) ;

écorce : grise, restant assez lisse ;

feuilles : caduques, alternes, composées, les folioles glanduleuses vers la base (nectaires extrafloraux) ;

fleurs : pétales crème-verdâtre ; odorantes ;

fruits : samares (cf. nom de genre) ;

graines : graines nombreuses (325000/arbre en moyenne),

risques de confusion : avec le Cèdre de Chine, *Toona sinensis*, inodore et dont l'écorce est grise et rugueuse.

BIOLOGIE

espèce pionnière : croissance rapide et maturité sexuelle précoce ; graines nombreuses et à fort pouvoir germinatif ; multiplication végétative active (drageons, rejets de souche).

Phénologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
floraison												
fructification												

Mode de dissémination : le vent (anémochorie).

IMPACTS POSITIFS

- biodiversité** : introduite en Europe en 1751, pour l'élevage du ver à soie du Bombyx de l'Ailante (*Samia cynthia*). Le papillon s'est naturalisé à Paris sous la forme d'une sous-espèce parisienne (*Samia cynthia parisiensis*). Plante très nectarifère, elle est recherchée par les pollinisateurs. Les miels de Paris contiennent beaucoup d'Ailante.

- économie et activités humaines** : choisie pour sa résistance au contexte urbain, au sel (marchés).



Bombyx de l'Ailante
© VdP/X. Japiot

ÉCOLOGIE

origine : Asie de l'Est et du Sud

préférence écologique : essence pionnière plastique, recherchant la chaleur (thermophile), le soleil (héliophile), les sols drainés, même de mauvaise qualité (remblais, même compactés) : convient donc bien au contexte urbain.

à Paris :

- Plantée en alignement notamment sur les espaces de marché (tolérance au sel) ;
- Plantée ou subspontanée dans les parcs, les jardins et les bois ; les friches urbaines ; le long des infrastructures routières et ferroviaires.

IMPACTS NEGATIFS

- biodiversité** : forme des peuplements mono-spécifiques denses compétitifs ; produit des exsudats racinaires toxiques pour les autres plantes (allélotoxie) ;
- santé humaine** : l'ailantine contenue dans la sève provoque des irritations cutanées ;
- économie et activités humaines** : le système racinaire puissant peut dégrader des fondations, des infrastructures, des sépultures et des trottoirs ; coût de la suppression régulière des rejets.

- limiter les porte-graines.
- Pour éviter le retour ou l'apparition de la plante, occuper le terrain en plantant une végétation concurrentielle.
- Il semble plus efficace d'associer plusieurs techniques parmi les possibilités suivantes :
 - Jeunes individus (<1 m de hauteur) : arrachage manuel
 - Individus adultes (diamètre du tronc > 25cm) : écorçage partiel, abattage et arrachage mécanique.

Périodes d'intervention les plus favorables												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrachage manuel												
Écorçage partiel												
Abattage												

Juin : descente de la sève

Arrachage manuel

Arracher les jeunes plantes avec toutes les racines.
Attention : ne pas couper ou tondre car cela renforce le système racinaire.

Période d'intervention : après une période de pluie pour que la terre soit plus souple.

Fréquence d'intervention : 1 passage annuel au printemps.

Écorçage partiel

Enlever l'écorce de l'arbre sur presque toute sa circonférence sur environ 2 cm de profondeur sur 20cm sur au dessus du collet. De préférence avant descente de la sève. Cela empêche la sève de circuler vers les racines, provoquant ainsi un affaiblissement puis la dégénérescence de l'arbre adulte.

L'écorçage peut occasionner l'apparition d'une couronne de rejets de souche et de drageons. Il est alors nécessaire de pratiquer un nouvel écorçage sous la couronne de rejets.

À réserver aux sites peu fréquentés à cause du risque de chute de l'arbre.

Abattage et arrachage mécanique

Abattre les arbres et démonter puis dessoucher mécaniquement les arbres avec le maximum de racines.

A réserver aux autres situations et aux parcs, bords de route, alignements d'arbres.

Période d'intervention : avant fructification.

Attention : l'abattage seul est moins efficace qu'un abattage couplé à un arrachage mécanique des souches et des racines !



Écorçage incomplet au sein d'un massif forestier (Bois de Boulogne) © VdP/Jean Schleiffer



Dessouchage en bord de route (Bois de Boulogne) © VdP/Jean Schleiffer

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Le port de gants et d'un équipement de protection individuelle est impératif pour éviter tout contact avec la sève de l'arbre.
- Après chaque intervention, une veille est essentielle durant plusieurs années afin de supprimer les repousses. C'est notamment le cas pour l'écorçage après lequel certains arbres peuvent rejeter vigoureusement. Il peut alors être envisagé de pratiquer un nouvel écorçage sous la couronne de rejets.

Sous-trame arbustive

Buddleja davidii

Arbre aux papillons, Buddleia du père David
SCROPHULARIACÉES, ex-BUDDLÉJACÉES

EEE AVÉRÉE
à réguler

IDENTIFICATION



Plante



Feuilles



Inflorescence



Fruits

plante : arbuste basitone-épitone (rejette beaucoup de souche et se ramifie en se recouvrant lui-même), de 1 à 5 m de hauteur ;

racines : profondes + superficielles, porteuses des drageons ;

tiges : herbacées à moelle blanche au début, ligneuses et creuses ensuite ;

feuilles : opposées, ovales-lancéolées, la face supérieure verte, la face inférieure blanchâtre ;

fleurs : regroupées en inflorescences panicules denses, simples au début, se ramifiant ensuite, mauves chez le type : il existe des cultivars dont les fleurs sont mauves ou d'autres couleurs : crème, rose, bleu... ;

fruits : capsules brunes contenant de minuscules et nombreuses graines ailées.

BIOLOGIE

Espèce pionnière :

Phénologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
floraison							■	■	■	■		
fructification									■	■	■	■

Mode de dispersion : le vent.

Survie des graines possible pendant plusieurs années dans le sol

ÉCOLOGIE

origine : Chine

optimum écologique : espèce thermophile et plastique, avec une préférence pour les milieux ouverts, ensoleillés ;

habitats à Paris :

- subspontanée dans les friches urbaines ; le long des infrastructures routières et ferroviaires, sur les berges ; en lisière ou dans les clairières dans les bois ; murs, ouvrages, notamment en meulière de Beauce : murs, perrés, berges...
- Plantées dans les parcs et jardins

IMPACTS POSITIFS

- **Biodiversité** : très nectarifère, le Buddleia est source de nourriture pour les pollinisateurs et plus particulièrement les papillons...

MAIS

IMPACTS NÉGATIFS

... ne nourrit pas les chenilles car ses feuilles sont toxiques (UICN, 2013), ce qui en fait un piège écologique pour ces espèces. Compétitive, elle se substitue aux plantes hôtes indigènes.

- **économie et activités humaines** : son système racinaire et son comportement drageonnant peuvent endommager les ouvrages et infrastructures.

MESURES PRÉVENTIVES

Il semble plus efficace d'associer plusieurs techniques parmi les possibilités suivantes :

- Jeunes plants et rejets (environ 2 ans et 1,5 m de haut) : arrachage manuel
- Arbustes > 2ans et > 1,5m de haut : dessouchage et abattage (intervention avant la floraison pour ne pas courir le risque de disperser les graines)

LUTTE MECANIQUE

Arrachage manuel : pour les jeunes plants, rejets ou arbustes dans le premier stade de l'invasion, cela permet de contrôler partiellement la présence de l'espèce.

Prendre soin d'enlever l'ensemble du système racinaire.

Fréquence d'intervention : 1 fois par an avant fructification. À répéter 2 ans minimum.

Dessouchage/Tronçonnage : ces moyens de lutte ne sont applicables que sur de faibles peuplements au stade initial d'envahissement ou aux individus isolés en périphérie pour réduire petit à petit une grande population.

Il est nécessaire d'éliminer les individus arrachés qui risquent de bouturer. Prendre soin d'enlever l'ensemble de l'appareil racinaire.

Fréquence d'intervention : 1 fois par an avant fructification. À répéter 2 ans.

Après l'arrachage, faucher les jeunes plants et rejets , deux fois par an, avant la fructification.

EXPERIMENTATIONS

Projet BONZ'AIL : Ce projet, porté par Plante&Cité, vise à évaluer l'efficacité de la dévitalisation d'un ligneux envahissant grâce au processus naturel de germination de l'ail, sur différentes essences et dans différents contextes.

Périodes d'intervention les plus favorables												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrachage manuel			■	■	■	■	■	■				
Dessouchage						■	■	■				



Buddleia se développant sur une façade



Projet BONZ'AIL

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Contrôler l'année qui suit l'intervention et la répéter si besoin
- Éliminer les débris par **incinération** : **ne pas composter**
- Dessoucher et arracher avec un maximum de racines car leur capacité de régénération à partir de fragments est élevée
- Il est recommandé de planter des espèces indigènes adaptées au biotope afin de limiter la repousse des arbustes.
- Sur les terrains mis à nu ou perturbé par l'arrachage : semer des espèces régionales à fort pouvoir couvrant pour limiter la germination des graines de Buddléia

Sous-trame
herbacée

Heracleum mantegazzianum L

Berce du Caucase

Apiacées

EEE AVÉRÉES
à réguler

IDENTIFICATION



1. Individu



2. Feuilles



3. Tâches et poils



4. Inflorescence



5. Jeune fruit

Plante : voir fig.1 herbacée pluriannuelle ou vivace, de 2-3 (5) m de hauteur ;

Racines : pivot robuste, avec nombreuses ramifications latérales ;

Tige : voir fig.3 robuste, de 5-10 cm de diam. à la base, cannelée, creuse, souvent tachetée de pourpre, couverte de poils blancs rudes ;

Feuilles : voir fig.2 en rosette la première année, alternes quand la tige se développe, glabres ou légèrement pubescentes à la f. inf., composées, profondément découpées, jusqu'à 1 (-3) m de long, de 0,5-1 m de large ; folioles sessiles, glabres, à marge dentée glabre, terminées en pointe fine ;

Inflorescence : voir fig.4 ombelle de 50-120 ombelles, de plus de 50 cm de diam. ;

Fleurs : blanches, jusqu'à 80.000 / plante ;

Fruits : voir fig.5 diakènes comprimés, elliptiques, largement ailés, de 8-14 mm de long, 6-8 mm de large, ornés de 4 lignes colorées (canaux sécréteurs) ;

Graines : jusqu'à 20.000 gr. / plante ;

Risques de confusion : avec *Heracleum sphondylium* (max. 2 m de haut, ombelles de moins de 30 rayons) et les hybrides de ces 2 espèces.

BIOLOGIE

Phénologie :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Végétation aérienne												
Floraison												

Cycle biologique : souterraine de décembre à mars ; fleurit en général la 3-4^e année

Pollinisation : par les insectes et auto-pollinisation ;

Dissémination : par le vent, l'eau, les déplacements de terres contenant des graines.

IMPACTS POSITIFS

Biodiversité : floraison attractive pour de nombreux insectes pollinisateurs (Hyménoptères, Diptères, Coléoptères)

ÉCOLOGIE

Origine : montagnes du Caucase (ex-U.R.S.S.) ;

Habitat : neutrocalcicole, des substrats frais à humides, assez riches en azote (eutrophile) : zones humides (prairies alluviales, berges de rivières, mégaphorbiaies, lisières forestières...), terrains remués (bords de routes, de champs, coupes forestières...), délaissés (friches urbaines, ferroviaires, bords de chemins...).

IMPACTS NEGATIFS

Biodiversité : forme des populations concurrentielles, très denses, empêchant les autres espèces de pousser à leurs pieds.

Sanitaire : Contient une sève, qui en cas de contact avec la peau, accompagnée d'une exposition au soleil, peut entraîner des brûlures au deuxième degré laissant des cicatrices persistantes (qui sont cancérigènes, tératogènes qui rendent la peau photosensible).

MESURES PRÉVENTIVES

Les mesures préventives qui peuvent être utilisées afin de mettre fin au développement de ces espèces sont assez simple à savoir :

- Éviter de disperser des terres contaminées
- Mettre en place des actions de surveillance de ces milieux
- Ne pas semer, ne pas planter, ni l'espèce, ni ses variétés horticoles

Périodes d'intervention les plus favorables												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrachage, fauche,												
éco- pâturage												

Juillet : Apparition des premières semences

MESURES GÉNÉRALES

- Contenir l'envahissement en supprimant les tiges (inflorescentielles) avant la floraison et *a fortiori* avant la fructification (affaiblit la plante, n'alimente plus la banque de graines du sol).
- Répéter les protocoles de gestion jusqu'à épuisement de la banque de graines du sol (8 ans) et jusqu'à l'élimination des derniers individus à l'état végétatif (7 ans). L'effet n'est donc pas visible avant au moins 5 ans de gestion ;

PLANTES ISOLÉES, NOUVEAUX FOYERS, PETITES SURFACES

- Sur plantes jusqu'à 1 an : arracher en retirant toutes les racines;
- Sur plantes de plus de un an : en avril-mai, sectionner le pivot racinaire sous le collet, à 15-20 cm sous la surface du sol, à l'aide d'un louchet ou d'une bêche à bord tranchant ; arracher la partie coupée, En juin, second passage de contrôle.

POPULATIONS IMPORTANTES, ÉTABLIES, GRANDES SURFACES

- Arrachage systématique à la mini pelle
- Sur toute la durée de la saison de végétation, pâturage intensif (à répéter pendant une dizaine d'années) par bovins, ovins ou caprins : choisir des races à peau sombre (réduit le risque de dermatites).

RENATURATION

Pour limiter l'émergence de nouvelles plantules, après gestion, éviter le terrain nu, qui favorise la germination : regarnir par un semis dense des Graminées : *Festuca arundinacea* + *Festuca rubra* (35 / 65) ou *Dactylis glomerata* + *Festuca rubra* (50 / 50) à raison de 4.000 graines / m².

GESTION DES DÉCHETS

Tous les déchets de gestion doivent être exportés. Éliminer les déchets verts par incinération : ne surtout pas composter !

PRECAUTIONS A PRENDRE

DANGER DE BRULURE : Pour se protéger de la sève, avant toute intervention de gestion, se protéger en portant des vêtements couvrants, idéalement imperméables (combinaisons), gants, visière ou lunettes de sécurité, bottes.

NETTOYER LES OUTILS ET LES VETEMENTS APRES UTILISATION en conservant les gants, afin d'éliminer les résidus de sève.



Coupe des inflorescences (avec les gants de protection)



Jeune plant arraché avec son système racinaire



Sous-trame
aquatique

Myriophyllum aquaticum et *M. heterophyllum*
Myriophylle aquatique et Myriophylle hétérophylle
HALORAGACÉES

EEE AVÉRÉES
Règlement européen
Arrêté du 14/02/2018
À réguler

IDENTIFICATION

Généralités : hydrophyte, immergée, sauf la floraison/fructification (épi floral) qui est émergé. Les inflorescences sont mâles au sommet et femelles à la base. Il convient de savoir discerner les 2 EEE des 3 espèces régionales : ordinaire (*M. spicatum*), voire à enjeux positifs (*M. verticillatum* est VULnérable et *M. alterniflorum* est protégée) :

<i>M. alterniflorum</i> régionale protégée	<i>M. verticillatum</i> régionale VULnérable	<i>M. spicatum</i> régionale ordinaire	<i>M. aquaticum</i> EEE	<i>M. heterophyllum</i> EEE
				
feuilles verticillées par 4 entre-nœuds < 1 cm 3 à 14 paires de folioles / feuille	feuilles verticillées par 4 ou 5 entre-nœuds < 1 cm 3 à 14 paires de folioles / feuille	feuilles verticillées par 4 entre-nœuds > 1cm <u>feuilles des parties immergées à extrémité comme tronquée</u>	<u>feuilles verticillées par 4 ou 6, recouvertes de glandes papilleuses</u> <u>10 à 18 paires de folioles / feuille</u>	
espèce majoritairement monoïque <u>fleurs alternes au sommet</u> bractées plus longues que les fl. femelles mais plus courtes que les fl. mâles	espèce monoïque fleurs verticillées <u>bractées minuscules, plus courtes que les fleurs (0,5mm)</u>	<u>épi floral aphyllé (sans feuilles)</u>	<u>espèce dioïque</u> , chaque « pied » unisexué fleurs (femelles) blanches à l'aisselle des feuilles	espèce monoïque <u>épi floral hétérophylle</u> (feuilles de tailles différentes) mais rare en France

BIOLOGIE

Phénologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
floraison												
fructification						H	H	H	H	H		

Mode de dispersion : multiplication par voie végétative par allongement, fragmentation et bouturage des tiges .

Reproduction sexuée : absente chez *M. aquaticum*, seules les plantes femelles sont connues à l'état naturalisé en Europe. Floraison rare (France) pour *M. heterophyllum*.

IMPACTS POSITIFS

- Biodiversité : Peut constituer des herbiers aquatiques supports d'une biodiversité animale importante.

ÉCOLOGIE

origine : Amérique du Sud (Argentine, Chili, Brésil) pour *M. aquaticum* (int. en 1880) et Sud-Est des États-Unis pour *M. heterophyllum* (int. dans les années 90)

optimum écologique : eaux stagnantes ou faiblement courantes, peu profondes ; milieux eutrophes (très riches en nutriments) ;

habitats à Paris :

- subspontané au niveau des berges des canaux et des cours d'eau ;
- Planté dans les bassins des parcs et jardins

IMPACTS NEGATIFS

- biodiversité : formation d'herbiers mono-spécifiques ; compétition avec la flore indigènes ; envasement et asphyxie du milieu aquatique conduisant à son eutrophisation.
- économie et activités humaines : la prolifération gêne pour la pratique des activités aquatiques comme la pêche ou la navigation.

Sous-trame
herbacée

Reynoutria japonica, *R. sachalinensis*, *R. x bohemica*

Renouées du Japon, de Sakhaline et de Bohême

POLYGONACÉES

EEE AVÉRÉES
à réguler

IDENTIFICATION



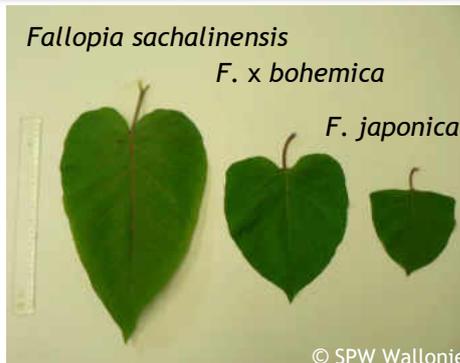
© VdP/E. Bardou-Lapaix

Plante



© F. Lamiot

Plante en hiver



© SPW Wallonie

Feuilles



© VdP/E. Bardou-Lapaix

Fleurs

plante : herbacées à rhizomes pouvant atteindre 3 m de profondeur et 15 m de long, de grande taille (jusqu'à 4 m de haut), se développant en plaques, pieds mâles et femelles séparés (espèce dioïque), la partie aérienne est asséchée en hiver.

feuilles : plus ou moins ovale-triangulaires et nettement tronquées à la base, de 12-15 cm de long pour *R. Japonica* et de 25 à 35 cm de long pour *R. sachalinensis*.

fleurs : regroupées en grappes axillaires et de couleur crème verdâtre ;

fruits : akènes (absents chez *R. japonica* car en France seuls des individus mâles sont présents)

BIOLOGIE

Espèce pionnière :

Phénologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
floraison												
fructification												

Mode de dispersion : ces renouées se multiplient par voie végétative à partir de fragments de rhizomes.

Reproduction sexuée : absente chez *R. Japonica* mais hybridation de *R. japonica* avec *R. sachalinensis* donnant naissance à un hybride *Reynoutria x bohemica* fertile.

ÉCOLOGIE

origine : Asie orientale

préférence écologique : espèces thermophiles et plastiques avec une préférence pour les milieux ensoleillés à mi-ombragés, berges ;

habitats à Paris :

- subspontanées dans les friches urbaines ; le long des infrastructures routières et ferroviaires ; dans les cimetières et en lisière de bois
- Plantées dans les parcs et jardins

IMPACTS POSITIFS

- **Économie et activités humaines** : introduites à partir du 19^{ème} siècle pour leurs propriétés ornementales et fourragères (moutons, ânes, chèvres et chevaux) ; choisies pour leur résistance au contexte urbain : thermophile, s'accommodent des sols urbains (remblais) y compris pollués ;
- **Biodiversité** : floraison tardive très nectarifère, elle est recherchée par les pollinisateurs ; les akènes sont consommés par les oiseaux ; les tiges creuses servent de gîtes d'hivernage pour certains insectes.

IMPACTS NEGATIFS

- **Biodiversité** : formation rapide de plaques monospécifiques compétitives aboutissant à une diminution de la diversité végétale ; la plante produit des composés phénoliques toxiques pour les autres plantes (allélopathie) ; appauvrissement de la litière par altération de la vie du sol et donc des ressources disponibles.
- **Économie et activités humaines** : peuvent poser des problèmes de sécurité en limitant la circulation et la visibilité ; coûts de gestion importants.

MESURES PRÉVENTIVES

- Il est plus efficace d'associer plusieurs techniques parmi les possibilités suivantes :
 - Petite population (<10m²) : arrachage mécanique ou manuel des rhizomes **dès leur apparition**
 - Grande population (>10m²) : fauchage, bâchage, éco-pâturage
- Toutes les actions de gestion doivent être réalisées en débordant d'au moins 1m de la station et la totalité des racines doit être arrachée sur la plus grande profondeur possible.
- Après chaque intervention, une veille est essentielle plusieurs années durant, afin de supprimer toutes les repousses.
- Pour éviter le retour ou l'apparition de la plante, occuper le terrain en plantant une végétation concurrentielle.

Périodes d'intervention les plus favorables												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrachage, fauche, éco-pâturage												
Bâchage												

Avril : reprise de la végétation

Arrachage manuel ou mécanique

- Des pieds de renouée isolés ou des petites populations peuvent être arrachés manuellement (pioche et pelle) ou mécaniquement (godets cribleurs-concasseurs montés sur pelleteuse).
- surveiller et répéter l'arrachage plusieurs fois dans l'année .

Bâchage

- Installer une bâche réutilisable, épaisse, étanche et opaque (EPDM) après avoir fauché et/ou arraché le massif de renouées. Elle doit être bien tendue, fixée avec des crochets et enterrée dans une tranchée périphérique.
- Il est important de suivre l'expérimentation et d'arracher les éventuelles pousses qui dépassent de la bâche. Pour être efficace, la bâche doit rester en place entre 3 et 5 ans.

Fauchage :

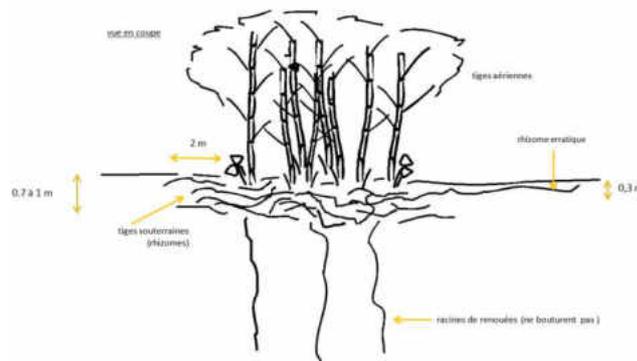
À partir de la reprise de végétation (avril), pratiquer une fauche toutes les 5 semaines pendant 3 à 5 ans.

Pâturage :

A la repousse ou après une fauche, installer des animaux, de préférence de chèvres des fossés. Il est conseillé d'alterner des périodes de pâturage et de non pâturage d'environ 3 semaines pendant la période de végétation pour épuiser plus efficacement les renouées.

Restauration écologique :

Une fois le foyer de renouées affaibli par les différentes méthodes de gestion, le semis ou la plantation de végétaux indigènes à fort pouvoir couvrant et adaptés au milieu va permettre à la fois de limiter le retour des renouées et de restaurer le milieu (saules, frênes, noisetiers, Cornouiller sanguin, Ronce commune, Fusain d'Europe, Lierre grim pant).



Vue schématique en coupe d'une population de Renouée du Japon.

© GT IBMA

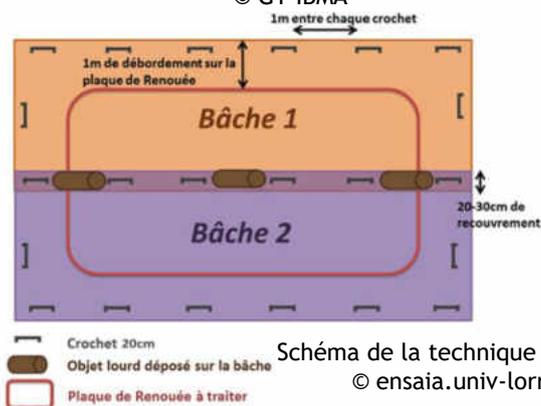


Schéma de la technique de bâchage
© ensaia.univ-lorraine



Eco-pâturage

Gestion des déchets:

Tous les déchets doivent être exportés et incinérés, en aucun cas ils ne doivent être incorporés au compost. Il est important de ne pas déplacer de terre ayant pu contenir ces espèces pour éviter toute dispersion.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Il est nécessaire de bien nettoyer le matériel ainsi que les chaussures après toute gestion afin d'éviter leur propagation.

Sous-trame arborée

Robinia pseudoacacia

Robinier faux-acacia

FABACÉES

EEE AVÉRÉE
à réguler

IDENTIFICATION



Sujet adulte



Feuilles



Fleurs



Fruits



Écorce

plante : arbre pouvant atteindre 22 à 30m de haut ; écorce lisse et brunâtre pour les jeunes individus, puis profondément crevassée et de couleur gris-beige. drageonne

tiges : jeunes rameaux portant des aiguillons (stipules)

feuilles : Composées avec 7 à 21 folioles ovales de 2 à 5 cm de long, molles, claires sur la face inférieure ;

fleurs : Blanches, parfumées, en grappes lâches et pendantes de 10 à 20 cm de long.;

fruits : Gousses sèches et plates, pendantes, glabres, gris noirâtre et contenant 4 à 8 graines rondes ;

BIOLOGIE

Essence pionnière,
Produisant des graines nombreuses et à fort pouvoir germinatif, avec une multiplication végétative active (drageons, rejets de souche)

Phénologie	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
floraison												
fructification												

Mode de dissémination : et disséminées par le vent (anémochorie).

IMPACTS POSITIFS

- **biodiversité** : fleurs nectarifères ;
- **économie et activités humaines** : cultivé pour son bois ; choisi pour sa résistance au contexte urbain

ÉCOLOGIE

origine : Amérique du Nord. Naturalisé en Europe depuis le 17^{ème} s.

optimum écologique : essence pionnière, plastique recherchant la chaleur (thermophile), le soleil (héliophile), la sécheresse et les sols drainés (remblais, même compactés) donc convient au contexte urbain.

à Paris :

- Plantée en alignements d'arbres et sur les talus de la Petite ceinture, du boulevard périphérique (fixe les talus) ;
- Plantée ou subspontanée dans les parcs, les jardins et les bois ; les friches urbaines ; le long des infrastructures routières et ferroviaires.

IMPACTS NEGATIFS

- **biodiversité** : forme des peuplements monospécifiques denses compétitifs ; inhibition des herbacées par allélopathie (Nasir et al., 2005) ; enrichi les sols ce qui lui confère un fort pouvoir de modification de la végétation des milieux pionniers ;

- Ne pas disperser les graines.
- Pour éviter le retour ou l'apparition de la plante, occuper le terrain en plantant une végétation concurrentielle (espèce héliophile).
- Il semble plus efficace d'associer plusieurs techniques parmi les possibilités suivantes :
 - Pour les semis de l'année : arrachement
 - Sujet de diamètre <5cm : Débroussaillage ou arrachage mécanique
 - Sujets de diamètres entre 5 et 10cm : écorçage

Périodes d'intervention les plus favorables												
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Arrachage manuel et/ou fauche												
Écorçage partiel												
Abattage												

Début automne : descente de la sève

Arrachage manuel ou fauche

Arracher ou déterrer avec les racines, à exécuter sur les semis et jeunes plantules. Opération plus difficile à réaliser sur des plantules de plus d'une année. La fauche des jeunes plants est également possible pendant la période de végétation.

Fréquence d'intervention : 5 à 6 fois par an

Écorçage partiel

L'écorce du tronc doit être retirée sur quelques centimètres de profondeur jusqu'à l'aubier à hauteur d'homme ou à la base de l'arbre, sur une bande d'au moins 20 cm sur 80 à 90% de la circonférence de l'arbre.

Période d'intervention : se pratique avant la descente de sève en début d'automne.

Précaution : Laisser une petite partie de l'écorce intacte la première année pour que la sève continue de circuler : dans la cas contraire, l'arbre peut réagir en drageonnant.

À réserver aux sites peu fréquentés à cause du risque de chute de l'arbre.

Lutte mécanique

Abattre les arbres et démonter puis dessoucher mécaniquement les arbres avec le maximum de racines. A employer dans des milieux où le cerclage n'est pas possible (pour les grands arbres ou arbustes).

Période d'intervention : avant fructification.

Débroussaillage à effectuer sur des zones faiblement colonisées et sur des jeunes plants.

Fréquence d'intervention : 5 passages par an, début d'été.

Attention ! A bannir si aucun suivi ni entretien n'est prévu car cette méthode a pour effet de redynamiser les robiniers qui rejettent et drageonnent lorsqu'ils sont stressés.



Exemple d'écorçage partiel sur un tronc d'Ailante



Dessouchage en bord de route

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- Poursuivre les mesures pendant au minimum 5 ans
- Arracher les rejets de souche et les drageons 4 à 5 fois par an
- Éliminer les racines, les fleurs et les graines par incinération (déchets ménagers ou usine)

	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Listes			Potentiel invasif de l'espèce à Paris	Stratégie Parisienne de régulation des EEE
			INPN (inventaire national du patrimoine naturel - MNHN et OFB)	Règlement européen 2017 (m.à.j 07/2022)	France Arrêté du 14/02/2018 (m.à.j 03/23)		
CRUSTACÉS	<i>Eriocheir sinensis</i>	Crabe chinois		X	Annexe II	Faible	Veille scientifique
	<i>Faxonius limosus</i>	Écrevisse américaine commune	X	X	Annexe II	Fort	À réguler
	<i>Faxonius virilis</i>	Écrevisse américaine virile/à pinces bleues		X	Annexe II	Faible	Veille scientifique
	<i>Hemimysis anomala *</i>	Crevette rouge sang, Crevette ponto-caspienne				Faible	Veille scientifique
	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	Écrevisse de Californie	X	X	Annexe II	Faible	Veille scientifique
	<i>Procambarus clarkii</i>	Écrevisse de Louisiane	X	X	Annexe II	Fort	À réguler
INSECTES	<i>Aedes albopictus **</i>	Moustique tigre				Fort	À réguler
	<i>Cacyreus marshalli</i>	Brun du pélargonium	X			Faible	Veille scientifique
	<i>Cydalima perspectalis</i>	Pyrale du buis	X			Fort	À réguler
	<i>Halyomorpha halys</i>	Punaise diabolique	X			Faible	Veille scientifique
	<i>Harmonia axyridis</i>	Coccinelle asiatique	X			Moyen	À surveiller
	<i>Vespa velutina</i>	Frelon asiatique	X	X	Annexe II	Fort	À réguler
MAMMIFÈRES	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	X	X	Annexe II	Moyen	À surveiller
	<i>Ondatra zibethica</i>	Rat musqué		X		Faible	Veille scientifique
	<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot			Annexe I	Fort	À réguler
	<i>Sciurus carolinensis</i>	Écureuil gris		X	Annexe II	Moyen	À surveiller
	<i>Tamias sibiricus</i>	Tamias de Sibérie	X	X	Annexe II	Faible	Veille scientifique
OISEAUX	<i>Branta canadensis</i>	Bernache du Canada			Annexe I	Fort	À réguler
	<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier			Annexe I	Fort	À surveiller
POISSONS	<i>Ameiurus melas</i>	Poisson-chat d'Amérique	X	X	Annexe II	Moyen	À réguler
	<i>Ctenopharyngodon idella *</i>	Carpe Amour blanc				Faible	Veille scientifique
	<i>Gambusia holbrooki</i>	Gambusie		X	Annexe II	Faible	À réguler
	<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche-soleil, Perche arc-en-ciel	X	X	Annexe II	Fort	À réguler
	<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora	X	X	Annexe II	Faible	À réguler
	<i>Sander lucioperca</i>	Sandre	X			Faible	Veille scientifique
REPTILES	<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite (tortue de Floride)	X	X	Annexes I et II	Moyen	À surveiller
	<i>Trachemys scripta elegans</i>	Trachémyde à tempes rouges			Annexe I	Moyen	À surveiller
	<i>Trachemys scripta scripta</i>	Tortue à tympan jaunes			Annexe I	Moyen	À surveiller
MOLLUSQUES	<i>Corbicula fluminea</i>	Corbicule asiatique	X			Moyen	À surveiller
	<i>Dreissena polymorpha</i>	Moule zébrée	X			Moyen	À surveiller
PLATHYHELMINTHES	<i>Obama nungara</i>	Planaire marron plate	X			Fort	À réguler

* Conservé en raison de son absence de la liste des poissons et crustacés représentés en eaux douce (arrêté du 17 décembre 1985). Son introduction est soumise à autorisation préfectorale.

** Conservé au titre du code de la santé publique (Articles L3111-1 à L3116-6, articles R3111-1 à D3135-2 et article R1331-13)

IDENTIFICATION



Adulte



Adulte en vol



Couple et ses petits

taille : 1,10 m et 1,22 à 1,83 m d'envergure

poids : 4,3 à 5 kg

reconnaissance : Silhouette massive (il s'agit de la plus grande et la plus grosse des oies présentes en Europe) ; tête et cou noirs ; joues et poitrine blanches ; corps brun et ventre clair. Comme les autres oies, la couleur du plumage est identique chez les deux sexes.

BIOLOGIE

période d'activité : activité diurne

longévité : environ 24 ans dans le milieu naturel.

reproduction : une ponte par ans comprenant 5 à 6 œufs dont la couvaison dure en moyenne 28 à 32 jours

ÉCOLOGIE

habitats à Paris :

- berges de la Seine, des canaux, des lacs dans les bois et des zones humides des parcs (Kellermann, 13^e ; Montsouris, 14^e; Buttes Chaumont, 19^e; etc.).

régime alimentaire : herbivore (pousses, feuilles, racines, tubercules, graines, herbe)

IMPACTS POSITIFS

- économie et activités humaines : introduite à des fins ornementales (oiseaux d'agrément) et cynégétiques.

IMPACTS NÉGATIFS

- biodiversité : érosion des berges ; eutrophisation des plans d'eau (grande quantité de déjections) ; compétition avec les espèces indigènes (comportement territorial et agressif) ; hybridation avec des espèces indigènes, transmission de pathogènes (maladie de Newcastle, grippe aviaire)
- Santé humaine : transmission possible de la grippe aviaire ; risque de glissade sur déjections
- économie et activités humaines : déstabilisation des berges ; berges rasées par abrutissements répétés ; risques de collisions aériennes (péril aviaire)

INTRODUCTION

origine : Amérique du Nord

introduction en France : 16^{ème} siècle

LÉGISLATION

- Liste des EEE préoccupantes pour l'UE (règlement européen n° 1143/2014)
- Est interdit : l'introduction sur le territoire (L.411-6 code de l'env., arrêté du 14 février 2018).
- liste des espèces non indigènes chassables sur le territoire français dans le cadre de mesures de gestion visant à leur éradication, au contrôle de leur population ou à leur confinement (arrêté du 2 septembre 2016).
- fait l'objet d'un plan national de maîtrise depuis 2012.
- Liste des organismes nuisibles aux végétaux soumis à des mesures de lutte obligatoires (arrêté ministériel du 31 juillet 2000, modifié le 25 novembre 2011).
- La détention de la Bernache du Canada est soumise à autorisation préfectorale.

GESTION

- **Stérilisation par perçage ou secouage ou prélèvement** des pontes. Soumis à déclaration auprès de la préfecture. Cette méthode est appliquée sur les sites où la Bernache est la plus présente afin de stabiliser la population.
- Depuis 2011, d'après la législation, le **piégeage et le tir** sont autorisés aux mêmes dates que les autres oies et sous arrêté préfectoral.
Opérateurs : Piégeurs agréés et chasseurs.

Sous-trame
aquatique

Faxonius limosus
ÉCREVISSE AMÉRICAINE
CRUSTACÉS

EEE AVÉRÉE
Annexe II de l'arrêté du
14/02/2018 ; reg.
européen
À réguler

IDENTIFICATION



En posture de défense



Camouflage dans la vase



Accouplement

taille : de 7 à 12 cm sans les pinces pour les adultes

poids : 80 g en moyenne

reconnaissance : le corps est de couleur vert-noir présentant des tâches rouge-brique sur la face dorsale de l'abdomen ; le rostre est en forme de gouttière avec des bords parallèles et des épines sont présentes de part et d'autre du sillon cervical. Les épines sont petites, massives, lisses, jaunâtres en face ventrale avec pointes noires et orangées. La face interne du carpopodite (nom donné à la 3^e phalange chez les Crustacés) présente un ergot acéré typique.

BIOLOGIE

période d'activité : activité diurne et nocturne, réduite en hiver.

longévité : environ 4 ans dans le milieu naturel.

reproduction : maturité sexuelle atteinte au bout d'1 à 2 ans. Ponte de 100 à 400 œufs entre avril et mai.

ÉCOLOGIE

habitats à Paris :

- Rivières des Bois de Boulogne et Vincennes, Canal Saint-Martin.

régime alimentaire : omnivore (débris organiques et végétaux, mollusques, vers, larves, têtards de grenouilles, petits poissons vivants ou morts).

IMPACTS POSITIFS

- **économie et activités humaines** : introduite à des fins d'élevage.

IMPACTS NEGATIFS

- **biodiversité** : Porteuse saine de l'aphanomyose aussi appelée « peste de l'écrevisse », principale cause de la disparition des espèces indigènes ; compétition avec les 3 espèces indigènes ; déstabilisation des berges par leur terriers ; prédation.
- **économie et activités humaines** : déstabilisation des berges.

INTRODUCTION

origine : Amérique du Nord

introduction en France : 1911 (dans le Cher)

LÉGISLATION

- Liste des EEE préoccupantes pour l'UE (règlement européen n° 1143/2014)
- Sont interdits : l'introduction sur le territoire, l'introduction dans le milieu naturel, le transit, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants (L.411-6 code de l'env., arrêté du 14 février 2018).
- Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en eaux douces et dont l'introduction est interdite (selon les articles L 432-10 et R432-5 du code de l'environnement).

GESTION

D'après la législation, la **pêche est autorisée toute l'année**. Le transport de spécimens vivants est interdit.

Opérateurs : Pêcheurs (carte de pêche exigée)

Pour Paris : Associations de pêcheurs

Moyens : Pose de pièges (nasses, pièges appâtés ou non) ou pêche électrique ou manuelle.

Sous-trame
aquatique

Procambarus clarkii
ÉCREVISSE DE LOUISIANE
CRUSTACÉS

EEE AVÉRÉES
Annexe II de l'arrêté du
14/02/2018 ; reg.
européen
À réguler

IDENTIFICATION



Corps vu de dessus



Corps vu de dessous



Pince granuleuse

taille : de 6 à 15 cm sans les pinces pour les adultes

poids : 100 g en moyenne

reconnaissance : le corps a une coloration pouvant aller du rouge au violet ; céphalothorax rugueux ; rostre en gouttière et à bords convergents ; pinces granuleuses et couvertes de tâches rouges ; ergots internes (1 ou 2) sur l'article précédent les grandes pinces.

BIOLOGIE

période d'activité : activité diurne et nocturne, réduite en hiver.

longévité : 2 à 4 ans dans le milieu naturel.

reproduction : maturité sexuelle atteinte au bout de 6 mois. Ponte de 300 à 400 œufs, deux fois dans l'année.

ÉCOLOGIE

habitats à Paris :

- Rivières des Bois de Boulogne et Vincennes.

régime alimentaire : omnivore (débris organiques et végétaux, mollusques, vers, larves, têtards de grenouilles, petits poissons vivants ou morts).

IMPACTS POSITIFS

- **économie et activités humaines** : introduite à des fins d'élevage.

IMPACTS NEGATIFS

- **biodiversité** : Porteuse saine de l'aphanomyose aussi appelée « peste de l'écrevisse », principale cause de la disparition des 3 espèces indigènes ; compétition avec les espèces indigènes ; déstabilisation des berges par leur terriers très profonds (40 à 100 cm) ; prédation.
- **économie et activités humaines** : déstabilisation des berges.

INTRODUCTION

origine : Sud-est des Etats-Unis et Nord du Mexique

introduction en France : 1976

LÉGISLATION

- Liste des EEE préoccupantes pour l'UE (règlement européen n° 1143/2014)
- Sont interdits : l'introduction sur le territoire, l'introduction dans le milieu naturel, le transit, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants (L.411-6 code de l'env., arrêté du 14 février 2018).
- Espèce susceptible de provoquer des déséquilibres biologiques en eaux douces et dont l'introduction est interdite (selon les articles L 432-10 et R432-5 du code de l'environnement).

GESTION

D'après la législation, la **pêche est autorisée toute l'année**.

Opérateurs : Pêcheurs (carte de pêche exigée)
Pour Paris : Associations de pêcheurs

Moyens : Pose de pièges (nasses, pièges appâtés ou non) ou pêche électrique ou manuelle.

Vespa velutina nigrithorax

FRELON ASIATIQUE, FRELON A PATTES JAUNES

INSECTES

EEE AVÉRÉES

Annexe II de l'arrêté du
14/02/2018 ; reg.

européen
À réguler

Sous-trame arborée

IDENTIFICATION



© VdP /X. Japiot



© VdP /X. Japiot



© VdP /T.Charachon

Couple : adulte mâle (H) et femelle (B)

Adulte prélevant du nectar de Lierre grim pant

Nid secondaire

taille : 14 à 16 mm pour les ouvrières et 20 à 32 mm pour les fondatrices ;

poids : 188 à 386 mg pour les ouvrières et 624 à 721 mg pour les fondatrices ;

reconnaissance : corps à dominante noire avec une bande jaune sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment ; tête orange (de face) ; extrémités des pattes jaunes.

nid : composé de plusieurs galettes d'alvéoles entourées d'une enveloppe faite de larges écailles de papier, striées de beige et de brun. L'orifice de sortie est petit et latéral alors qu'il est large et basal chez le Frelon d'Europe (*Vespa crabro*).

BIOLOGIE

période d'activité : activité uniquement diurne.

longévité : Comme chez toutes les guêpes sociales européennes (Guêpes communes, Frelons et Polistes), les colonies du Frelon asiatique ne vivent qu'un an.

reproduction : Comme chez tous les autres Hyménoptères, les descendants femelles sont issus d'œufs fécondés et les mâles d'œufs non fécondés. Les plus grandes colonies peuvent produire plus de 13 000 individus au cours de la saison (d'avril à novembre).

ÉCOLOGIE

habitats à Paris : Hautes branches des grands arbres.

régime alimentaire : carnivore (autres insectes, chair sur les cadavres de vertébrés (poissons, etc.).

IMPACTS POSITIFS

- biodiversité : pollinisation ; prédation d'insectes indésirables (mouches, guêpes, etc.)

IMPACTS NÉGATIFS

- **biodiversité** : compétition occasionnelle avec le Frelon européen.
- **économie et activités humaines** : affecte les colonies d'abeilles en chassant devant l'entrée des ruches d'Abeilles domestiques (*Apis mellifera*) provoquant une baisse de rendement.
- **Santé** : piqûres dangereuses seulement pour les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères (abeilles, guêpes, etc.) ou en cas de surnombre de piqûres.

INTRODUCTION

origine : Est de l'Asie

introduction en France : en 2004 dans des poteries importées de Chine par un horticulteur du Lot-et-Garonne.

LÉGISLATION

- Liste des EEE préoccupantes pour l'UE (règlement européen n° 1143/2014)
- Sont interdits : l'introduction sur le territoire, l'introduction dans le milieu naturel, le transit, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants (L.411-6 code de l'env., arrêté du 14 février 2018).
- Classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (*Apis mellifera*) sur tout le territoire français (arrêté du 26 décembre 2012).

GESTION

Destruction des nids par un professionnel agréé (se référer à la liste de la FREDON Ile-de-France).

Opérateurs : doit être réalisée par un professionnel agréé (liste sur le site www.fredonidf.com).

Plus de détails au dos de la fiche

Pour Paris : prestataires du marché de la Ville de Paris

Moyens : Destruction des nids par injection d'insecticide. Le nid doit être récupéré et éliminé suivant les pratiques réglementaires en vigueur sur la gestion des déchets, pour ne pas impacter l'environnement.

Sur le domaine public :

Dans l'espace public à Paris, la **Mairie de Paris prend en charge la destruction du nid**. Il vous suffira pour cela de le signer via l'application « **Dans ma rue** » (aussi accessible depuis paris.fr).

Pour les agents de la ville :

Transmettre le signalement au gestionnaire du site qui sollicitera l'intervention du prestataire.

Pour faciliter l'intervention :

- Dans le mail, indiquer l'adresse précise, plusieurs contacts, une carte avec l'emplacement précis du nid car toutes les interventions sont en générales urgentes.
- Sur place, marquer l'emplacement du nid avec un piquet + nœud de rubalise à hauteur d'homme. Permettre, si possible, le stationnement du prestataire à proximité.

Dans un espace privé :

S'assurer qu'il s'agisse bien de celui d'une colonie de frelons asiatiques. Vous pouvez consulter la fiche d'aide à la reconnaissance, élaborée par les experts du Muséum national d'histoire naturelle. Faire appel à l'expertise d'un référent de la FROSAIF (voir la liste des référents de la FROSAIF dans les liens ci-dessous). Si l'expertise le confirme, il faut faire appel à une entreprise experte en destruction de nids de cette espèce. La chambre syndicale 3D (désinsectisation, désinfection et dératissage) sera en mesure de vous communiquer le nom et les coordonnées d'un prestataire formé et ayant adhéré à la charte des bonnes pratiques en matière de destruction de nid de frelons asiatiques réalisée par la FREDON Île-de-France.

SI VOUS DÉCOUVREZ LE NID DE FRELONS EN HIVER OU AU PRINTEMPS

Il est totalement inutile de détruire ou faire détruire un nid adulte **en plein hiver ou au printemps, car ces nids sont vides et ne seront jamais réinvestis**. Les frelons asiatiques quittent définitivement le nid à l'automne (fin novembre) et début hiver avec l'arrivée du froid. Le nid est alors abandonné et ne sera pas réutilisé au printemps de l'année suivante.

Le nid est constitué d'une pâte qui ressemble à du papier mâché (morceaux d'écorce et bois tendre, imbibés d'eau et de salive pétris grâce aux mandibules que possèdent les frelons). Lorsqu'il n'est plus habité et entretenu par ses occupants, le nid se dégrade naturellement au fil du temps sous l'effet des intempéries et des oiseaux qui peuvent venir consommer quelques larves mortes.

Complément de Quentin ROME, spécialiste du Frelon asiatique au Muséum national d'Histoire naturelle

Les colonies de guêpes sociales (dont frelons) de milieux tempérés ont un cycle annuel synchronisé sur l'hiver. Chez ces espèces, les sexués quittent le nid une fois qu'ils sont matures, et n'y reviennent jamais, même pour hiverner. Si parfois des femelles sexuées sont retrouvées dans des nids en hiver, elles sont toutes vierges et ne pourront jamais s'accoupler (puisque'il n'y a pas de mâles au printemps). Les nids ne seront jamais réutilisés par les fondatrices au printemps. Il est donc totalement inutile, coûteux et dangereux de détruire des nids qui ne présentent pas des problèmes de sécurité (à hauteur d'homme) à partir de la mi-novembre (plus souvent début novembre dans notre région).

Trame brune

Obama nungara
OBAMA NUNGARA
PLATHELMINTHES (VERS PLATS)

EEE AVÉRÉE
À surveiller

IDENTIFICATION



taille : 52 mm à 108 mm de long pour 5 à 8 mm de large à l'état adulte.

reconnaissance : Le corps n'est pas annelé (pas de segments), comme les vers de terre. La tête est pointue et large. Sa couleur dorsale varie d'un brun clair uniforme à un brun foncé avec des stries et des pointillés brun foncé. La surface ventrale est de couleur gris pâle, plus claire au milieu, et recouverte de mucus.

⚠ A ne pas les confondre avec des limaces, vers de terre, sangsues, chenilles ou orvets.

BIOLOGIE

période d'activité : activité nocturne

longévité : environ 2 à 4 ans dans le milieu naturel.

reproduction : Individu hermaphrodite, il se reproduit par reproduction sexuée, amenant au développement d'un cocon pouvant contenir 1 à 20 juvéniles. Le cocon est une petite boule rouge de 4-5 mm qui devient marron/noir après 3 jours.

Il est également capable de reproduction asexuée par bourgeonnement. L'individu va pouvoir créer un nouvel individu à partir d'un morceau de lui-même.

⚠ Ne pas le couper au risque de créer de nouveaux individus.

particularité : Dévagination d'une trompe (pharynx) sur la face ventrale avec sécrétion d'un mucus pour dissoudre et ingérer sa proie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Aucune espèce de ver plat terrestre en France n'est indigène. Seul certains d'entre eux sont marins ou dulcicoles.

LÉGISLATION

Considéré comme introduit envahissant par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) en France métropolitaine.

INTRODUCTION

origine : Argentine et Brésil.

introduction en France métropolitaine : 2013

ÉCOLOGIE

habitats à Paris : milieux humides (sous des branches, feuilles, pots de fleur, etc.)

⚠ Regarder dans les soucoupes des pots de fleurs.

régime alimentaire : se nourrit de vers de terre, aussi bien d'espèces de litière (épigés) que de profondeur (anéciques et endogés) et de mollusques (escargots, limaces).

IMPACTS NEGATIFS

- **biodiversité** : Du fait de son alimentation opportuniste ainsi que de sa prolifération rapide, il constitue une menace pour des espèces participant au bon fonctionnement des écosystèmes du sol. De plus, il sécrète de la tétrodotoxine, comme le poisson marin Fugu, ce qui lui donne un goût désagréable et le rend toxique pour ses éventuels prédateurs.
- **économie et activités humaines** : Diminution de la productivité des champs et des prairies.

GESTION

En cas de suspicion : Effectuez un prélèvement avec de la terre fraîche dans une boîte fermée hermétiquement. Contacter l'Agence d'écologie urbaine qui fera le nécessaire pour l'identifier.

L'envoi doit se faire en moins de 5 jours.

La boîte peut être mise au congélateur avant envoi pour tuer l'individu et le préserver.

IDENTIFICATION



Adulte mâle bagué s'abreuvant



Individu consommant des baies d'If commun



Couple au nid

taille : 40 à 43 cm et 42 à 48 cm d'envergure

poids : 95 à 140 g en moyenne

reconnaissance : Bec crochu, large et arrondi de couleur rouge ; plumage vert clair ; queue longue et pointue ; fin collier noir et rose chez les mâles matures.

BIOLOGIE

période d'activité : activité diurne. Grégaire, elle va s'alimenter en groupe, établir son nid dans des cavités à proximité d'autres congénères et se rassembler en dortoirs hivernaux dans des arbres hauts.

longévité : jusqu'à 30 ans en captivité.

reproduction : maturité sexuelle à 3 ans et ponte de 2 à 6 œufs couvés pendant 21 jours.

IMPACTS POSITIFS

- **économie et activités humaines** : introduite à des fins ornementales (oiseaux d'agrément).

IMPACTS NEGATIFS

- **Biodiversité** : Impacts sur la reproduction d'espèces cavicoles par compétition pour l'accès aux cavités pour la nidification ; comportement agressif envers les oiseaux indigènes voire des petits mammifères comme les chauves-souris et écureuils.
- **économie et activités humaines** : Problèmes de pollution sonore et d'accumulation de fientes en milieu urbain lors des regroupements en dortoir ; peut engendrer des dommages sur l'isolation extérieure de bâtiments ; dégâts sur cultures et vergers.

ÉCOLOGIE

habitats à Paris : milieux urbains, parcs, jardins et forêts. Niche dans les cavités des arbres. Omniprésente.

régime alimentaire : granivore et frugivore (céréales, fruits, bourgeons, fleurs).

INTRODUCTION

origine : Afrique subsaharienne et Inde

introduction en France : en 1974 à l'aéroport d'Orly (containers pour animaleries) puis en 1997 à l'aéroport de Roissy. Aussi échappées de volières ou lâchées par leurs propriétaires, Plus de 8.000 individus en Île-de-France (2021).

LÉGISLATION

- Est interdit : l'introduction sur le territoire (L.411-6 code de l'env., arrêté du 14 février 2018).

GESTION

Pas de gestion possible ni par la chasse ni par le piégeage sauf si arrêté préfectoral ou arrêté municipal devant préciser une période, des territoires définis et les manières employées.

Opérateurs possibles : Piégeurs agréés et chasseurs ou spécialiste de la régulation et la capture de pigeons

Pour Paris : Association des piégeurs Agréés Paris et petite Couronne.

Moyens : Pose de pièges.

Sous-trame
aquatique

Myocastor coypus

RAGONDIN

RONGEURS

EEE AVÉRÉE

Annexe II de l'arrêté du
14/02/2018 ; reg.
européen
À réguler

IDENTIFICATION



© VdP /X. Japiot

Adulte



© VdP /X. Japiot

Adulte au pied de la Tour Eiffel



© VdP /X. Japiot

Crâne d'un adulte

taille : 36-65 cm de long, plus 24-45 cm de queue

poids : 4-10 kg

reconnaissance : Rongeur de grande taille, à la silhouette trapue et bossue; tête massive et anguleuse; museau court et blanc à l'extrémité, avec de grosses moustaches blanches ; incisives oranges très visibles ; queue cylindrique (et non plate comme le Rat musqué !), longue et écaillée, quatre des cinq doigts des pattes postérieures sont reliés par une palmure ; pelage brun à brun roussâtre sur le dos et plus clair sur le ventre.

BIOLOGIE

periode d'activité : activité crépusculaire et nocturne majoritairement.

longévité : 4 à 10 ans.

reproduction : peut se reproduire toute l'année. Environ 130 jours de gestation, 5 jeunes environ. Elle peut mettre bas 2 fois par an, tous les 4-5 mois.

INTRODUCTION

origine : Amérique du Sud

introduction en France : 1882 (Indre et Loire)

IMPACTS POSITIFS

- **économie et activités humaines** : introduit pour sa chair et sa peau (pelleterie).

IMPACTS NEGATIFS

- **biodiversité** : érosion des berges ; perturbation de l'équilibre écologique des mares artificielles par altération des bûches ; diminution des herbiers aquatiques et perturbation des communautés végétales et de la faune associée par pression d'herbivorie.
- **santé** : vecteur de divers pathogènes, dont la douve du foie (*Fasciola hepatica*), et de maladies comme la leptospirose (*Leptospira interrogans*), la toxoplasmose (*Toxoplasma gondii*) et l'échinococcose alvéolaire (*Echinococcus multilocularis*).
- **économie et activités humaines** : déstabilisation des berges.

ÉCOLOGIE

habitats à Paris :

- berges de la Seine et des lacs dans les bois, surtout de Boulogne.

régime alimentaire : se nourrit de tout type de plantes aquatiques et terrestres (surtout des graminées) selon la disponibilité.

LÉGISLATION

- Liste des EEE préoccupantes pour l'UE (règlement européen n° 1143/2014)
- Sont interdits : l'introduction sur le territoire, l'introduction dans le milieu naturel, le transit, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants (L.411-6 code de l'env., arrêté du 14 février 2018).
- liste des espèces non indigènes chassables sur le territoire français dans le cadre de mesures de gestion visant à leur éradication, au contrôle de leur population ou à leur confinement (arrêté du 2 septembre 2016).
- Liste des organismes nuisibles aux végétaux soumis à des mesures de lutte obligatoires (arrêté ministériel du 31 juillet 2000, modifié le 25 novembre 2011).

GESTION

D'après la législation, le piégeage, le tir et le déterrage de Ragondin sont autorisés toute l'année.

Opérateurs : Piégeurs agréés et chasseurs.

Pour Paris : Association des piégeurs Agréés Paris et petite Couronne.

Moyens : Pose de pièges et tir.